

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

AFR 05/004/2010

ÉFAI

15 juillet 2010

Mali, Mauritanie et Niger. Amnesty International demande la libération de tous les otages détenus par l'organisation Al Qaïda au Maghreb islamique

Amnesty International demande la libération immédiate de deux employés espagnols d'une organisation humanitaire, Alberto Vilalta (35 ans) et Roque Pascual (50 ans), ainsi que d'un ressortissant français œuvrant dans l'humanitaire, Michel Germaneau (78 ans), qui ont tous les trois été enlevés par des membres autoproclamés de l'organisation Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).

Amnesty International est particulièrement inquiète à la suite du message de l'AQMI qui, le 11 juillet 2010, a menacé de tuer Michel Germaneau d'ici 15 jours si le gouvernement français refusait de se plier à ses exigences et de remettre en liberté des prisonniers.

Michel Germaneau, ingénieur à la retraite, a été capturé en avril 2010 à Inabangaret, dans le nord du Niger. Amnesty International est préoccupée par la situation de cet homme, détenu dans le désert du Sahel. En mai 2010, l'AQMI avait diffusé une photo et un enregistrement sonore de Michel Germaneau où celui-ci expliquait qu'il souffrait d'un problème de santé grave. Amnesty International a appris qu'il était atteint d'une affection cardiovasculaire, pour laquelle il avait régulièrement besoin de recevoir des soins et de prendre des médicaments.

L'organisation s'inquiète également des conditions extrêmement difficiles que subissent probablement les personnes retenues captives dans le désert du Sahel. Un ancien otage de l'AQMI a déclaré à Amnesty International : « Il fait incroyablement chaud en juin et en juillet (plus de 55 °C, le jour comme la nuit). Abrité par une couverture posée sur un arbre sec, je n'avais que deux mètres carrés d'ombre. Concernant la nourriture, c'était uniquement du riz et des spaghetti à l'eau, mais en quantité suffisante. J'avais toujours suffisamment d'eau. Parfois, on m'insultait et certains d'entre eux m'appelaient "Chrétiens chiens". Ils essayaient aussi de convertir les otages à l'islam. De jeunes gardes tiraient en l'air ou braquaient leur kalachnikov dans ma direction. Je me suis plaint à leur chef et ils ont arrêté. »

Une autre personne, elle aussi retenue en otage puis relâchée, a expliqué à Amnesty International qu'on l'avait contrainte à rester pendant deux heures en plein soleil, lorsque celui-ci est au plus haut, pour la punir d'avoir protesté. Ses ravisseurs lui ont dit que les Européens ne pourraient pas supporter cette chaleur pendant plus de cinq heures.

Les deux autres otages espagnols ont été capturés en Mauritanie, le 29 novembre 2009, par des individus se réclamant d'AQMI. Amnesty International a appris que l'un d'entre eux, Alberto Vilalta, avait été blessé par balle à la jambe lors de son enlèvement.

Le droit international interdit expressément la prise d'otages. Amnesty International engage l'AQMI à mettre fin à cette pratique et à relâcher sans délai ni condition tous les otages, sans mettre en danger leur sécurité ni leur bien-être. Le fait de ne pas traiter humainement toutes les personnes capturées ou de leur infliger, ou de menacer de le faire, des tortures et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, serait fondamentalement non conforme au respect par l'AQMI des droits humains de ces personnes.

Complément d'information

Depuis 2008, des membres autoproclamés de l'AQMI ont enlevé au moins 15 ressortissants étrangers ainsi que des chauffeurs locaux. L'un d'entre eux, Edwin Dyer, un ressortissant britannique capturé en janvier 2009, aurait été tué par l'AQMI probablement parce que les autorités britanniques ont refusé de satisfaire les exigences de l'organisation.

Al Qaïda au Maghreb islamique, autrefois connu sous le nom de Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), a revendiqué une série d'attaques dans la région depuis 2003. Cette organisation aurait pour objectif d'unifier les groupes islamistes armés de Tunisie, d'Algérie et du Maroc, ainsi que les nouveaux groupes des pays situés en bordure du Sahara, comme le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Soudan et l'Érythrée.

L'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949 prohibe la prise d'otages, le meurtre, les traitements cruels et la torture ; il contient des principes fondamentaux qui s'appliquent à tout moment et en tout lieu, en temps de paix comme durant un conflit armé.

FIN

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres ; tél. : au +44 20 7413 5566 ; courriel : spress@amnesty.org

Amnesty International, International Secretariat, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni ; site :
<http://www.amnesty.org>